

RENAULT

Régie nationale des usines Renault
8-10 av. Emile-Zola B.P. 103-92 Boulogne-Billancourt,
téléphone: Paris(1) 603-13-13 adresse télégraphique
Renofer-Paris, telex Paris 20094 - Boulogne 26 088
R.C.Paris 55 b 8620 n° d'entreprise 26192 012 9001

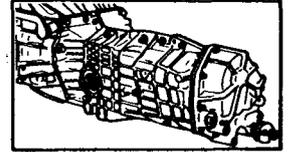
Note Technique
Technical Note
Technische Note
Nota Técnica

Nota Tecnica
Technische
Mededeling

N.T. 586

SEPTEMBRE 1972
EDITION FRANCAISE

R.1173 - R.1313 - R.1323



INJECTION

BOITE DE VITESSES

Annule et remplace la N.T. 573

— I - INJECTION ELECTRONIQUE (R.1313, R.1323) —

Les véhicules R.1313 et R.1323 sont équipés de différents moteurs :

- 807-12 non dépollué, ne comportant pas de tiroir d'air additionnel pneumatique, d'électrovanne, de contacteur pied-levé à la pédale d'accélérateur.
- 807-12 dépollué, comportant un tiroir d'air additionnel pneumatique, une électrovanne, un contacteur pied-levé à la pédale d'accélérateur.
- 807-13 dépollué pour US et Canada.

S°04 22

F. A. D. E. It. NL.



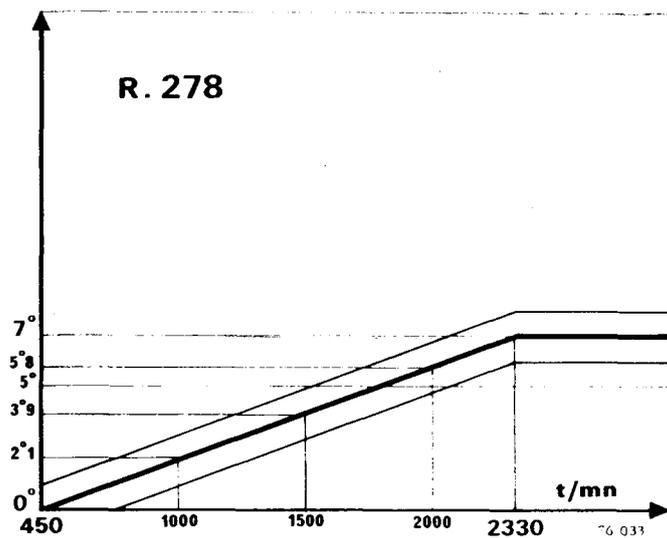
77 01 435 543

Tous les droits d'auteur sont réservés à la Régie Nationale des Usines Renault. La reproduction ou la traduction même partielle du présent document ainsi que l'utilisation du système de numérotage de référence des pièces de rechange sont interdites sans l'autorisation écrite et préalable de la Régie Nationale des Usines Renault.

© Régie Nationale des Usines RENAULT 1972

Printed in France by Servant-Crouzet

Ces moteurs doivent être équipés des allumeurs suivants :

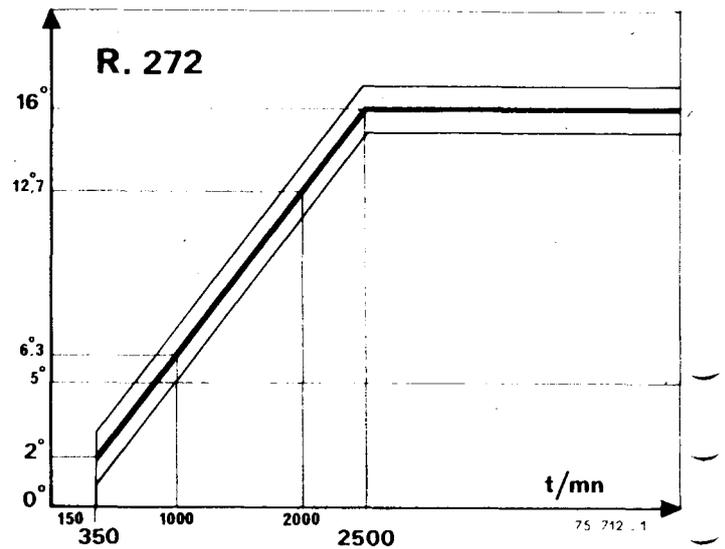


807-12 non depollué :

Courbes R.278 - D 63 (capsule de retard à dépression non utilisée).

807-12 depollué :

Courbes R.278 - D 63 (capsule de retard à dépression utilisée).



807-13 :

Courbes R.272 - D 62.

Repérage des courbes

Les courbes sont repérées par une étiquette auto-collante située :

- sur le corps de l'allumeur pour les courbes centrifuges.

- sur la capsule à dépression pour les courbes de retard à dépression.

Vous trouverez ci-après, les valeurs ainsi que les méthodes à respecter pour :

- le calage de l'allumeur.
- le réglage du ralenti.
- le réglage du contacteur pied-levé de la pédale d'accélérateur.

Ces indications annulent celles données dans la Mise à jour n° 2 du M.R.156.

Nous vous rappelons également que :

- les moteurs 807-12 doivent être équipés de bougies Champion N 2 (n° 77 00 550 636).
- les moteurs 807-13 doivent être équipés de bougies Champion N 3 (n° 77 00 522 964).
- le nettoyage et le réglage des bougies doit être effectué tous les 5 000 km (3 000 miles).
- la culasse des moteurs 807-12 et 807-13 doit être resserrée tous les 30 000 km (18 000 miles).
- le jeu des culbuteurs de ces moteurs, à froid et à chaud, doit être de 0,25 mm (.010") à l'admission et de 0,30 mm (.012") à l'échappement.
- en diagnostic entretien prévoir d'huiler l'axe de papillon; vérifier le fonctionnement du renvoi de commande et le graisser.

— CALAGE DE L'ALLUMEUR —

Le calage initial statique n'est valable que pour le positionnement approché de l'allumeur.

Le calage définitif doit être effectué avec une lampe stroboscopique.

Sur les moteurs dépollués, le calage se fera avec la capsule à dépression branchée.

Le réglage dynamique doit être effectué moteur tournant au régime de ralenti, soit :

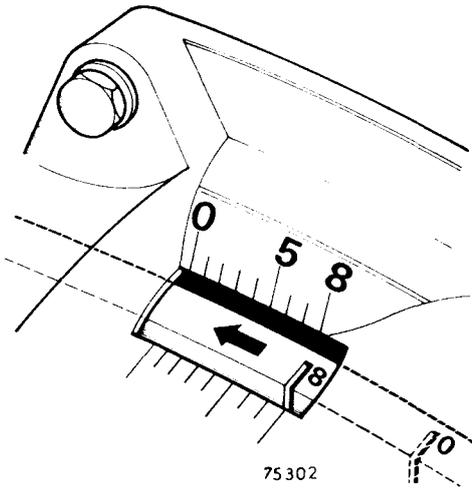
- $1100 \text{ t/mn} \begin{matrix} + 50 \\ + 0 \end{matrix}$ pour moteur 807-12 non dépollué.

- $1000 \text{ t/mn} \pm 50$ pour moteurs dépollués.

TYPE DU MOTEUR	MARQUAGE	COURBES		CALAGE		
				Statique	Dynamique	
		Centrifuge	Dépression		capsule branchée	capsule débranchée
807-12 non dépollué	02 31 163 034	R.278	D 63	16°		$16^\circ \pm 1$
807-12 dépollué				16°	$8^\circ \pm 1$	
807-13	02 31 116 024	R.272	D 62		$0^\circ \pm 1$	

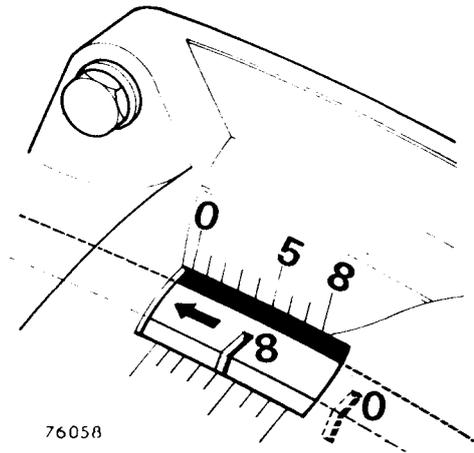
— CALAGE STATIQUE —

Moteur 807-12



Amener le repère "8" du volant en face du repère "8" du carter d'embrayage.

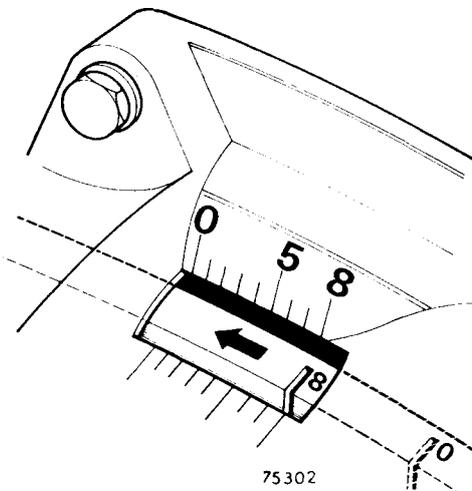
Moteur 807-13



Amener le repère "8" du volant en face du repère "4" du carter d'embrayage.

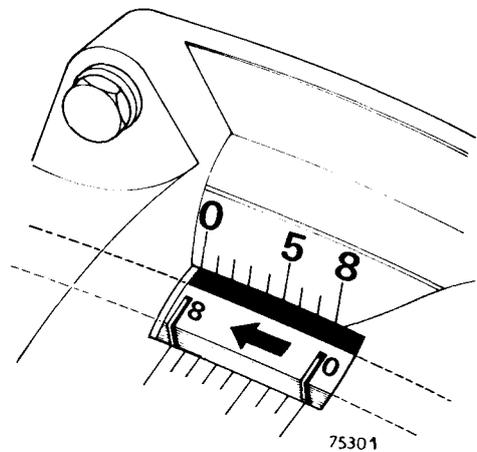
— CALAGE DYNAMIQUE —

Moteur 807-12 non dépollué



Amener le repère "8" du volant en face du repère "8" du carter d'embrayage.

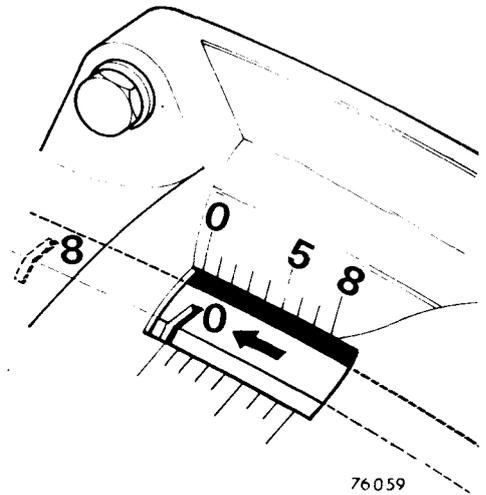
Moteur 807-12 dépollué



Amener le repère "0" du volant en face du repère "8" du carter d'embrayage.

Moteur 807-13

Amener le repère "0" du volant en face du repère "0" du carter d'embrayage.



76059

— REGLAGE DU RALENTI —

Avant d'effectuer le réglage, prendre les précautions suivantes :

- le moteur du véhicule doit être chaud.
- s'assurer que le calage de l'allumeur est correct.
- débrancher la capsule de retard au niveau de l'électrovanne et obstruer la sortie de l'électrovanne.

Réglage de la butée de papillon

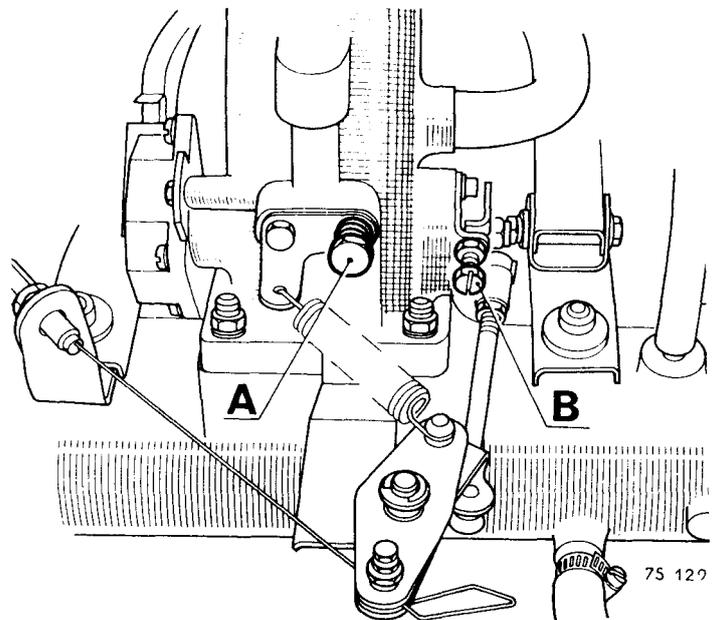
Visser la vis (A) de by-pass à fond.
Ajuster la vis (B) de butée afin d'obtenir un régime de ralenti compris entre 900 et 1000 t/mn.

Réglage du régime définitif

Dévisser la vis (A) de by-pass pour obtenir un régime de :

1100 t/mn $\begin{matrix} + 50 \\ + 0 \end{matrix}$ pour moteur 807-12 non dépollué

1000 t/mn ± 50 pour moteur 807-12 dépollué et pour moteur 807-13.



75 129

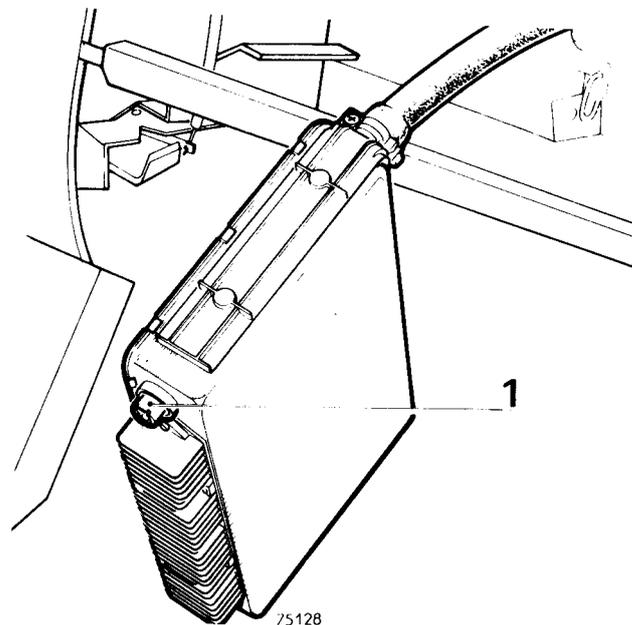
Réglage du pourcentage de CO

Le régime de ralenti étant correct, agir sur le potentiomètre (1) du boîtier de commande pour obtenir un pourcentage de CO de :

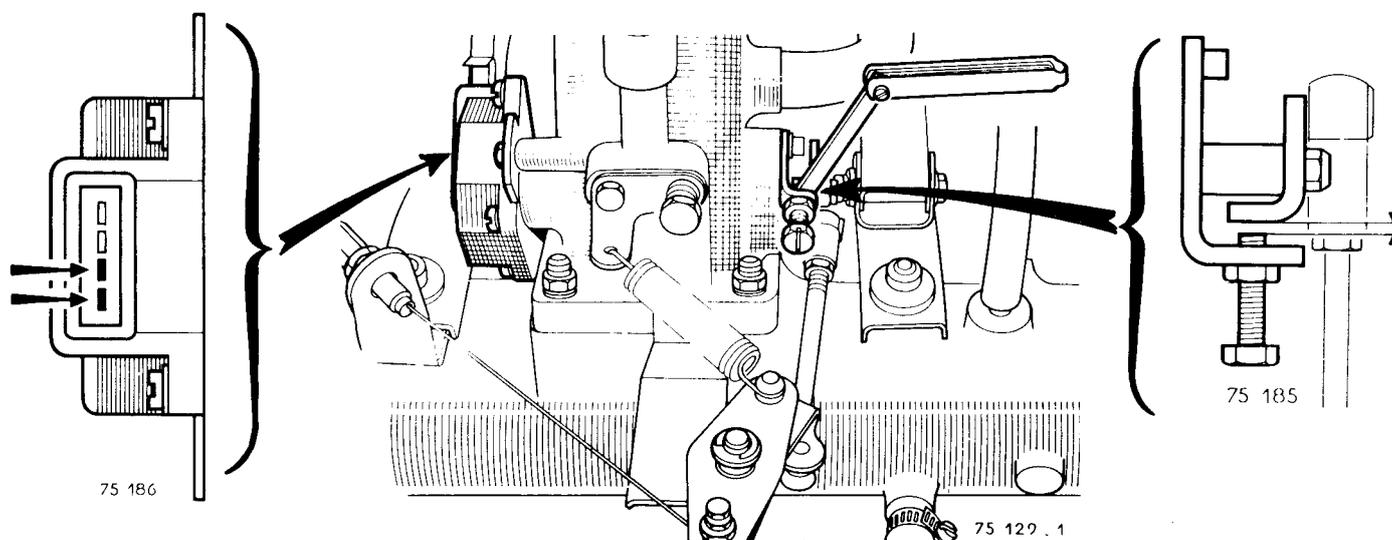
$2,5 \% \begin{matrix} + 1,5 \\ + 0 \end{matrix}$ pour 807-12 non dépollué

$2,5 \% \pm 0,5$ pour 807-12 dépollué et pour 807-13.

Si ces réglages ne peuvent être effectués correctement, vérifier le réglage du commutateur de papillon et le régler si nécessaire.



Réglage du commutateur de papillon



Ce réglage peut être effectué soit :

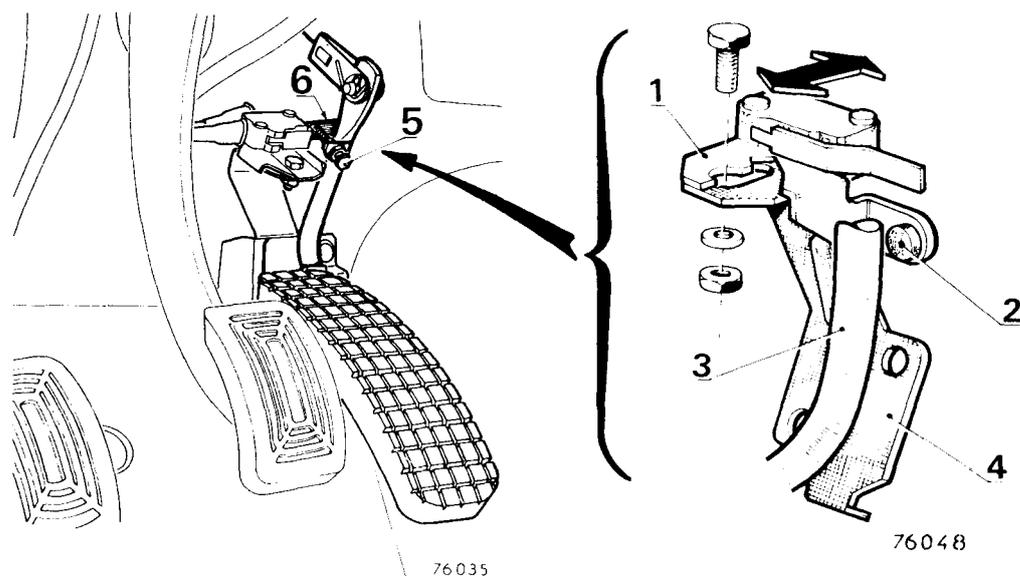
- en branchant un ohmmètre sur les 2 prises supérieures du commutateur après avoir enlevé le connecteur.
- en branchant l'appareil de contrôle et en le mettant en position de contrôle du commutateur.

Interposer successivement 2 cales d'épaisseurs respectives de 0,15 mm (.006") et 0,25 mm (.010") entre la vis de butée de papillon et le levier de commande.

Dévisser légèrement les deux vis de fixation du commutateur et tourner celui-ci afin que le contact soit fermé (résistance 0) avec la cale de 15/100 et ouvert (résistance ∞) avec la cale de 25/100. Bloquer les 2 vis de fixation.

Vérifier le régime de ralenti et le régler si nécessaire.

REGLAGE DU CABLE D'ACCELERATEUR ET DU CONTACTEUR PIED LEVE



Réglage du câble d'accélérateur

Débrancher le câble au renvoi de commande.

En faisant coulisser la patte (1) sur son support, régler la butée (2) de pédale de façon que la tige (3) de pédale ne touche pas le support (4).

Mettre une cale de 3 mm (.118") entre la tige (3) de pédale et la butée et rebrancher le câble d'accélérateur, le papillon étant en position ralenti.

Enlever la cale. Vérifier que les spires du ressort du compensateur ne sont pas jointives (en position papillon grand ouvert).

Réglage du contacteur pied-levé

La pédale étant en position de ralenti, visser la vis (5) commandant le linguet (6) afin que le contact soit ouvert. Visser ensuite d'un demi tour pour obtenir une coupure franche.